

PRECONISATION			RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE														ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE											
N°	Priorité	Intitulé	S.A.G.E.	C.L.E.	Contrats globaux	P.A.P.I.	Etat	Collectivités	Syndicats de rivière	CCI	CMA	FDDPMA	Agriculteurs	Animation agricole	Conservatoire des sites naturels	Gestionnaires des infrastructures linéaires et des sites Organismes	Gestionnaires des infrastructures linéaires et des sites	Porteurs de projets	Porteurs de projets relevant des lois relatives à l'eau et à l'énergie	Producteurs de données existants (AESN, DBEAL...)	Non démarrés	Manque de données / absence d'indicateur	En cours	Réalisé	Commentaires sur la mise en œuvre			
2013																												
11	2	Prescrire aux ouvrages existants un débit réservé au moins égal au débit minimum biologique des cours d'eau																							•	2015	Evaluation des débits minimum biologique réalisé par les services de l'état et communication auprès des propriétaires	
17	3	Poursuivre la réalisation des zonages d'assainissement			•																					•	En 2015, 98% des communes disposaient de zonage d'assainissement. Zonages réalisés dans le cadre du CGAA et poursuite dans le CGA	
27	2	Etudier les impacts des drainages et prescrire la réalisation de dispositifs tampons à l'exutoire des réseaux existants	•	•	•			•																				
b	2	Mettre en place un observatoire du drainage	•		•					•	•											•					Se greffer ultérieurement à la base de données sur le drainage SIGES ?	
33	1	Réaliser l'expertise de la capacité d'auto-épuration des milieux aquatiques	•	•																							GT CAE a décidé en 2014 que la carte de la CAE des cours d'eau devrait être actualisée lors de la révision du SAGE	
40	1	Cartographier les champs d'expansion de crues et assurer leur préservation dans les documents d'urbanisme	•			•		•																			Modélisation en cours, débutée effectivement en 2016 avec quelques retards (manque de données, manque temps dédié) Objectif : fin en 2020	
a	1	Évaluer la fonctionnalité des champs d'expansion de crues puis intégrer la cartographie qui en découle dans le SAGE	•																								Retard suite à un défaut d'animation de la C.L.E. et à un retard dans l'élaboration de la méthodologie par la C.L.E.	
45	3	Réaliser un programme de pose et de restauration des repères de crue				•	•	•																			Réalisé via le PAPI	
52	1	Mettre en œuvre un programme de gestion des ouvrages hydrauliques et des aménagements en lit mineur			•			•	•																			
a	1	Établir l'inventaire et évaluer le degré de fonctionnalité des ouvrages et aménagements faisant obstacle à la continuité écologique des cours d'eau			•																				•		Réalisé en collaboration avec la police de l'eau ONEMA et DDT	
2014																												
12	3	Contribuer à l'inventaire des droits d'eau, notamment afin d'identifier les ouvrages n'ayant plus d'usage et actualiser régulièrement cette liste																										Via la GEMAPI : travail réalisé pour les usages mais jamais formalisé pour tous les droits d'eau mais intégré à toutes les études lancées sur des projets concernant des OH. Ce travail incombe aux DDT et est très différent d'un département à l'autre (du point de vue inventaire ou passage à l'action)
13	3	Mener une campagne d'information et de sensibilisation des propriétaires et gestionnaires des ouvrages et la renouveler régulièrement	•			•			•													•						
15	3	Améliorer la connaissance des substances toxiques dangereuses et de leurs utilisateurs	•		•																	•	•					
16	1	Réaliser des programmes d'action agricoles adaptés aux enjeux locaux			•			•					•	•														
j, k, l	1	Compatibilité des arrêtés préfectoraux "directive nitrates" et BCAA : Proscrire la destruction des CIPAN en zone vulnérable (hors raisons pédo-agronomiques), élargissement localisé de la zone tampon et localisation de secteurs à maintenir en herbe et ne pas retourner			•			•					•	•								•						
18	3	Poursuivre la mise aux normes et assurer le suivi du fonctionnement des STEP			•			•																				Action SATESE pour le suivi. Réhabilitations prévues mais non démarrées dans le cadre du CGA
19	3	Améliorer les rendements des réseaux d'eau de collecte et mettre en conformité les branchements des particuliers			•			•																				Actions réalisées à St Florentin et Semur en Auxois
24	3	Poursuivre la maîtrise des rejets	•		•			•																			Intitulé trop vague ! Quelques petites actions réalisées pour les rejets non domestiques s'il s'agit de cela.	
28	3	Inciter les collectivités à prendre en compte les eaux pluviales (réalisation de zonages d'assainissement pluvial)	•		•			•																			Si 98 % des zonages eaux usées ont été faits, les zonages eaux pluviales sont quasi inexistantes. Zonage pluvial réalisé à Collan, en cours à Lézinnes, Carisey	
30	3	Identifier les sources potentielles de risques de pollutions, recenser les dispositifs de prévention et, le cas échéant, veiller à la mise en place et à l'entretien de ces dispositifs	•		•			•									•											
a	3	Identifier les sources potentielles de risques de pollution et recenser les dispositifs de prévention	•		•			•														•						
55	3	Mener une campagne d'information et de sensibilisation des propriétaires et gestionnaires des plans d'eau	•		•																	•						
2015																												
4	3	Poursuivre la réalisation des SDAEP en privilégiant les démarches globales à l'échelle des sous-bassins						•																				CGA : SDAEP de la Com com de Vitteaux réalisé + SIAEP Semur-en-Auxois + Commune Saint Florentin + SDAEP du Tonnerrois réalisé
5	3	Mettre en place des ressources de secours, par le biais d'interconnexions stratégiques et/ou la recherche de nouvelles ressources						•																				2 interconnexions réalisées dans le cadre du SDAEP de Vitteaux
9	3	Mettre en place un programme global de gestion des ressources pour les besoins agricoles	•		•			•	•																			
a	3	Mettre en place une gestion collective des prélèvements pour l'irrigation : désignation d'un mandataire unique	•					•														•						
22	3	Réaliser et mettre en œuvre des plans de désherbage communaux	•		•			•																				
a	3	Réaliser les plans de désherbage communaux	•		•			•																•				
23	3	Établir et mettre en œuvre un plan de gestion raisonnée des infrastructures de transport (autoroutes, routes, voies ferrées)	•		•																							
a	3	Effectuer un diagnostic des ouvrages linéaires et des pratiques d'entretien	•		•																	•						

PRECONISATION			RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE													ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE											
N°	Priorité	Intitulé	S.A.G.E.	C.L.E.	Contrats globaux	P.A.P.-I.	Etat	Collectivités	Syndicats de rivière	CCI	CMA	FDDPMA	Agriculteurs	Animation agricole	Conservatoire des sites naturels	Gestionnaires des infrastructures linéaires et des sites Organismes	Gestionnaires des infrastructures linéaires et des sites	Porteurs de projets	relavant des lois relatives à l'eau et	Producteurs de données existants (AESN, DBREAL...)	Non démarrés	Manque de données / absence d'indicateur	En cours	Réalisé	Commentaires sur la mise en œuvre		
25	3	Améliorer le stockage et la collecte des déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD)	•		•					•	•																
a	3	Affiner la connaissance des producteurs de déchets toxiques en quantité dispersée	•		•					•	•										•						
27	2	Etudier les impacts des drainages et prescrire la réalisation de dispositifs tampons à l'exutoire des réseaux existants	•	•	•		•																				
a	2	Actualiser le recensement des parcelles drainées et évaluer les impacts des systèmes de drainage enterrés et à ciel ouvert sur le transit des écoulements et le transfert des matières polluantes	•		•					•	•												•			Etude sur l'impact du drainage agricole en cours de finalisation	
39	1	Renforcer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme des communes qui ne sont pas dotées d'un PPRI prescrit ou d'un PPRI approuvé						•	•																		
a	1	Rendre compatibles les cartes communales, les PLU et les SCOT avec les principes édictés dans le SAGE							•													•				Mise en relation avec les services urbanisme pour s'impliquer sur ce sujet	
41	3	Réaliser un programme de restauration et de préservation des champs d'expansion de crues	•			•		•				•			•												
a	3	Définir et mettre en œuvre un programme de préservation des champs d'expansion de crues fonctionnels	•			•		•														•				Retard suite à un défaut d'animation de la C.L.E. et à un retard dans l'élaboration de la méthodologie par la C.L.E.	
b	3	Définir et mettre en œuvre un programme de restauration des champs d'expansion de crues dont la fonctionnalité est réduite voire supprimée	•			•		•														•					
42	3	Mettre en place un système de prévision des crues en Côte d'Or					•	•	•																	Action en cours (instrumentation BV Louesme pour mieux comprendre phénomènes et étudier faisabilité). Le SPC pense étendre le réseau surveillé par Vigicrues jusqu'à Montbard	
43	3	Mettre en place un dispositif d'alerte aux crues sur le secteur amont du bassin de l'Armançon (Côte d'Or)					•																			PAPI : information hautes eaux pour la Brenne, étude de faisabilité pour l'étendre à l'Armançon amont	
48	3	Réaliser une cartographie et un diagnostic des cours d'eau (particulièrement des petits affluents) et des zones humides	•	•																							
a	3	Réaliser une cartographie et un diagnostic du chevelu hydrographique et des zones humides	•																							Programmation d'inventaires petits cours d'eau réalisés en régie mais il en reste beaucoup à faire (1/4 du BV couvert actuellement). Contribution dans le cadre de la carto réglementaire réalisée par DDT	
b	3	Délimiter les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau		•																		•					
51	3	Après examen des situations locales, réaliser un programme de renaturation des cours d'eau chenalés ayant subi des travaux hydrauliques de grande ampleur	•					•	•													•				Pas de programmation globale lancée : trop lourd et trop conséquent et diagnostic trop long et grand. Cependant diagnostics petits cours d'eau effectués permettant l'émergence de qq projets ponctuels et étude méandres coupés Armançon 89 et Armançon à venir. Le foncier et la profession agricole sont les 2 gros points bloquants à cette renaturation potentielle.	
54	3	Améliorer la connaissance des plans d'eau existants et encadrer leur gestion	•	•			•																				
a	3	Réaliser l'inventaire des plans d'eau existants	•																			•					
2016																											
3	3	Identifier précisément les secteurs sensibles à la sécheresse	•		•																		•	•			Identification progressive avec les sécheresses mettant en évidence certaines zones plus sensibles
6	3	Affiner l'étude des besoins en eau, notamment en améliorant la connaissance des prélèvements diffus	•		•																	•					
9	3	Mettre en place un programme global de gestion des ressources pour les besoins agricoles	•		•		•	•																			
b	3	Affiner la connaissance des besoins en eau pour l'abreuvement du bétail	•		•																	•					
14	3	Etablir des règles de gestion des prélèvements en période de crises cohérentes à l'échelle du bassin et améliorer l'information auprès des usagers	•		•																	•					
16	1	Réaliser des programmes d'action agricoles adaptés aux enjeux locaux		•			•						•	•													
i	1	Définir et mettre en œuvre les programmes d'actions au titre du R.114-6 du code rural sur les 13 captages identifiés comme prioritaires		•			•						•	•										•			Via Animation agricole des bac du CGA
40	1	Cartographier les champs d'expansion de crues et assurer leur préservation dans les documents d'urbanisme	•			•		•																			
b	1	Assurer la préservation des champs d'expansion de crues dans les documents d'urbanismes						•																•			Mise en relation avec les services urbanisme pour s'impliquer sur ce sujet
2017																											
13	3	Mener une campagne d'information et de sensibilisation des propriétaires et gestionnaires des ouvrages et la renouveler régulièrement	•		•			•														•					
23	3	Etablir et mettre en œuvre un plan de gestion raisonnée des infrastructures de transport (autoroutes, routes, voies ferrées)	•		•													•									
b	3	Mettre en œuvre un plan de gestion raisonnée des ouvrages linéaires	•		•													•				•					
25	3	Améliorer le stockage et la collecte des déchets toxiques en quantité dispersée	•		•					•	•																
b	3	Améliorer le stockage et la collecte des déchets toxiques en quantité dispersée	•		•					•	•											•					
31	1	Cartographier les bassins d'alimentation de captages et assurer leur préservation dans les documents d'urbanisme	•		•		•																				
b	1	Réaliser la cartographie et l'expertise des BAC puis proposer des programmes d'actions	•		•		•																	•			Via Animation agricole des bac du CGA
35	3	Réaliser des études de l'aléa inondation par ruissellement			•	•	•																	•			Etude d'Eric : modèle MESALES

PRECONISATION			RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE														ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE													
N°	Priorité	Intitulé	S.A.G.E.	C.L.E.	Contrats globaux	P.A.P.I.	Etat	Collectivités	Syndicats de rivière	CCI	CMA	FDDPMA	Agriculteurs	Animation agricole	Conservatoire des sites naturels	Gestionnaires des infrastructures linéaires et des sites de	Organismes gestionnaires des	Porteurs de projets	relatives à l'eau et aux	Producteurs de données existants (AESN, DREAL...)	Non démarrés	Manque de données / absence d'indicateur	En cours	Réalisé	Commentaires sur la mise en œuvre					
2018																														
27	2	Etudier les impacts des drainages et prescrire la réalisation de dispositifs tampons à l'exutoire des réseaux existants	•	•	•		•																							
c	2	Identifier les réseaux de drainage qui génèrent un impact sur le milieu puis prescrire la réalisation de dispositifs tampons rustiques	•	•			•														•									
36	2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens et personnes, mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité habitat et entreprises					•			•	•																			
a	2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité de l'habitat					•																					Animation via le PAPI		
b	2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des entreprises								•	•																	Animation via le PAPI		
49	1	Assurer la préservation des milieux aquatiques et humides (cours d'eau et zones humides) dans les documents d'urbanisme et à travers des servitudes d'utilité publique					•	•																						
a	1	Assurer la préservation des milieux aquatiques et humides dans les documents d'urbanisme						•																•				Mise en relation avec les services urbanisme pour s'impliquer sur ce sujet		
b	1	Instaurer des servitudes d'utilité publique sur les espaces à mobilité fonctionnelle					•	•													•									
52	1	Mettre en œuvre un programme de gestion des ouvrages hydrauliques et des aménagements en lit mineur		•			•	•																						
c	1	Réaliser un programme d'actions pilotes d'effacement des ouvrages et des aménagements						•																•				Perrigny et Bas-rebourseau		
54	3	Améliorer la connaissance des plans d'eau existants et encadrer leur gestion	•	•			•																							
b	3	Etablir un modèle type de plan de gestion des plans d'eau visant à limiter leurs impacts sur les milieux aquatiques puis prescrire la réalisation de ces plans de gestion		•			•														•							Était prévu dans le GT MAH mais n'a finalement pas été fait		
2019																														
9	3	Mettre en place un programme global de gestion des ressources pour les besoins agricoles	•		•		•	•																						
c	3	Etudier la faisabilité d'un système de vente d'eau pour l'abreuvement du bétail par les collectivités distributrices d'eau potable	•		•																•									
d	3	Etudier la faisabilité de l'exploitation des captages mis à l'arrêt pour l'abreuvement du bétail	•		•																•									
Durée totale du S.A.G.E.																														
1	3	Compléter le réseau de mesure des ressources souterraines et superficielles	•		•		•	•																•				cf D30 tableau de bord 2015		
2	3	Mettre en place un dispositif centralisé de suivi des ressources à l'échelle du bassin de l'Armançon	•																		•									
7	3	Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable en réduisant les pertes						•																						
8	3	Poursuivre l'optimisation des consommations d'eau pour les besoins industriels						•																						
10	3	Encourager les économies d'eau auprès des usagers	•		•																			•				Actions de communication via les Récid'eau et des animations aux scolaires		
16	1	Réaliser des programmes d'action agricoles adaptés aux enjeux locaux		•			•						•	•																
a	1	Mettre en place un accompagnement technique des agriculteurs pour la mise en œuvre des programmes		•			•						•	•											•				Via animation BAC et agricole	
b,c,d	1	Réduire à la source la pression polluante organique : identifier les points noirs sur base de données, réduire la pression polluante issue des effluents organiques, accompagner les agriculteurs		•			•						•	•											•				Via animation BAC et agricole	
e,f	1	Réduire à la source la pression polluante issue des fertilisants et des produits phytosanitaires : réduction de la pression polluante et accompagnement des agriculteurs		•			•						•	•											•				Via animation BAC et agricole	
g,h	1	Limitation du transfert des polluants : limiter les transferts et accompagner les agriculteurs		•			•						•	•											•				Via animation BAC et agricole	
20	3	S'assurer de la mise en place et du fonctionnement efficace et opérationnel des S.P.A.N.C. afin d'améliorer les dispositifs d'assainissement autonome.			•		•																	•				88% en 2015		
21	3	Veiller à la formation des agents techniques territoriaux chargés de l'assainissement et de l'eau potable	•		•		•																							
22	3	Réaliser et mettre en œuvre des plans de désherbage communaux	•		•		•																							
b	3	Veiller à réduire voire supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires	•		•		•																			•			Via réglementation nationale	
c	3	Formation des agents	•		•		•																							
d	3	Informier et sensibiliser les citoyens aux démarches mises en œuvre par les collectivités	•		•		•																							
26	3	Mener une campagne d'information et de sensibilisation des utilisateurs et des vendeurs de pesticides	•		•		•														•									
29	2	Limiter les volumes et les vitesses de transfert des eaux pluviales					•																			•			Via la GEMAPI notamment et l'animation agricole	
30	3	Identifier les sources potentielles de risques de pollutions, recenser les dispositifs de prévention et, le cas échéant, veiller à la mise en place et à l'entretien de ces dispositifs	•		•		•									•														
b	3	Mettre en place et entretenir les dispositifs de prévention des pollutions accidentelles	•		•		•														•									
31	1	Cartographier les bassins d'alimentation de captages et assurer leur préservation dans les documents d'urbanisme	•		•		•																							
a	1	Actualiser régulièrement la liste des captages les plus dégradés sur la base du classement SDAGE	•	•																				•						
c	1	Préserver les BAC dans les documents d'urbanisme	•		•		•																		•				Mise en relation avec les services urbanisme pour s'impliquer sur ce sujet	

